

tenue sous la présidence de Madame CORNELOUP, assisté(e)
de Monsieur HUCHOT et Madame VILLEMEJEANNE, Conseillers
En présence de Madame GAVALDA, Rapporteure publique
Madame LECLERCQ, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2300955		RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° PC 034324 22 Z0005 en date du 29 août 2022 par lequel le maire de la commune de Valras-Plage a délivré un permis de construire à la SCI Elysées Casino en vue de l'extension du casino et de la création d'un parking sur un terrain sis 4 avenue des Elysées, ensemble la décision de rejet du recours gracieux en date du 22 décembre 2022		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COLLECTIF DE SAUVEGARDE DU LITTORAL DE VALRAS-PLAGE, SERIGNAN ET VENDRES	Maître BALAGUER Frédéric (Cour)	
Défendeur	COMMUNE DE VALRAS-PLAGE SCI ELYSÉES CASINO PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	SELARL VPNG AVOCATS (Cour) SELARL SOLER - COUTEAUX & LLORENS	
02)	DOSSIER N° 2301335		RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	ondamnation de la CAF des PO à lui verser la somme de 702 euros correspondant à l'allocation de logement due pour les mois de mars 2018 et octobre 2019 assortie des intérêts de retard à compter du 4 mai 2020, ainsi que la somme de 2 110 euros correspondant à l'allocation logement due à compter du constat de non-décence établi le 3 décembre 2019 assortie des intérêts de retard à compter du 16 septembre 2021, et celle de 10 000 euros au titre de dommages et intérêts, et annulation du constat de non-décence établi le 3 décembre 2019.		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame x	Maître DAMON Marie-Pierre (Cour)	
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES PYRENEES ORIENTALES	directeur	

10 heures 00

03)	DOSSIER N° 2307026	RAPPORTEURE: Madame Pauline VILLEMEJEANNE
Titre de l'affaire	Annulation de la délibération en date du 24 janvier 2023 de la communauté de communes Sud-Hérault abrogeant les cartes communales des communes de Montouliers et Villespassans et approuvant le PLU intercommunal, en ce qui concerne le zonage de la parcelle AC81 située avenue Saint-Bauléry sur la commune de Cazedarnes	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame x	Madame x
Défendeur	COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD-HERAULT	S.C.P. CHICHET-HENRY AVOCATS - HG&C
04)	DOSSIER N° 2406996	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° PC 034 150 24 V0014 en date du 21 juin 2024 par lequel le maire de la commune de Marseillan a délivré un permis de construire à la société Property Faubourg Saint Pierre 7NMAK Holding en vue de la construction d'un collectif de 3 logements sur un terrain sis 13 rue du Faubourg Saint Pierre, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur x	Maître PITON Marion (Cour)
	Madame x	Maître PITON Marion (Cour)
	Madame x	Maître PITON Marion (Cour)
	Monsieur x	Maître PITON Marion (Cour)
	Madame x	Maître PITON Marion (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE MARSEILLAN	SCP DILLENSCHNEIDER AVOCATS
	SOCIÉTÉ PROPERTY FAUBOURG SAINT PIERRE - 7NMAK HOLDING	SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIES

10 heures 00

05)	DOSSIER N° 2406995	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
-----	--------------------	-------------------------------------

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté n° PC 034 150 24 V0015 en date du 12 juin 2024 par lequel le maire de la commune de Marseillan a délivré un permis de construire à M. x en vue de la construction d'une maison individuelle sur un terrain sis 13 rue du Faubourg Saint Pierre, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur x	Maître PITON Marion (Cour)
	Madame x	Maître PITON Marion (Cour)
	Madame x	Maître PITON Marion (Cour)
	Monsieur x	Maître PITON Marion (Cour)
	Madame x	Maître PITON Marion (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE MARSEILLAN	SCP DILLENSCHNEIDER AVOCATS
	Monsieur x	SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIES

Arrêté le 18/11/2025
Le président du tribunal